

Cahier des charges et procédure de remise de l'offre

Élaboration d'une liste d'écosystèmes marins à évaluer selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN :

Écosystèmes marins de France hexagonale à partir de la classification EUNIS et des typologies nationales d'habitats benthiques

Table des matières

Cahier des charges et procédure de remise de l'offre	1
Table des matières	1
A. Cahier des charges	2
1. Contexte de la prestation	2
1.1. La Liste rouge des écosystèmes	2
1.2. Mise en œuvre de l'outil en France	2
1.3. Lancement d'une révision de la stratégie du projet	3
2. Missions de la prestation	3
2.1. Objectif 1 : Établir une liste d'écosystèmes marins de France hexagonale à évaluer selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN	3
2.2. Objectif 2 : Analyser les implications d'une liste d'écosystèmes marins à évaluer, élaborée à partir des niveaux 4 ou 5 d'EUNIS 2022 et des typologies nationales	4
3. Livrables de la prestation	5
4. Planning souhaité	6
5. Cadrage de l'étude	6
6. Coût de la prestation	7
7. Résiliation	7
B. Procédure de remise de l'offre	8
1. Modalités de remise de l'offre	8
2. Critères de choix	8
3. Sélection infructueuse	8
4. Critères d'exclusion et absence de conflits d'intérêts	8
C. Références bibliographiques	9

A. Cahier des charges

1. Contexte de la prestation

1.1. La Liste rouge des écosystèmes

Adoptée par l'UICN¹ en 2014, la Liste rouge des écosystèmes (LRE) est une méthode d'évaluation du degré de menace des écosystèmes. Cet outil permet d'identifier de façon standardisée les écosystèmes qui sont menacés et pour lesquels des actions urgentes de conservation et de restauration sont nécessaires. Les critères d'évaluation de la LRE permettent de catégoriser le degré de menace des écosystèmes en évaluant le risque d'effondrement basé sur la dynamique de leurs symptômes de dégradation, qu'ils relèvent de la distribution spatiale de l'écosystème ou de son fonctionnement.

Les acteurs à tous niveaux (échelle globale, régionale, nationale ou locale) peuvent s'appuyer sur ces évaluations pour identifier et prioriser les actions de conservation à mettre en œuvre. La LRE est également un outil pour communiquer et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de protection associés à l'écosystème évalué. C'est notamment ce que font les partenaires du projet LRE (Comité français de l'UICN et PatriNat) via des brochures de communication facilement compréhensibles.

En décembre 2022, la COP15 de la CDB² a abouti à un cadre global sur la biodiversité pour l'après 2020, avec une série d'indicateurs visant à assurer le suivi de l'atteinte des objectifs et cibles définis. L'indicateur « Liste rouge des écosystèmes », figure parmi les indicateurs phares de ce cadre (objectif A, cible 1 « Planification et gestion de tous les espaces pour réduire la perte de biodiversité », cible 2 (« Restauration de 30% des écosystèmes dégradés), et appelle à une mise en œuvre de l'outil d'évaluation permettant des révisions régulières.

1.2. Mise en œuvre de l'outil en France

Depuis 2012, le Comité français de l'UICN (Cf-UICN) met en œuvre cette méthode d'évaluation du risque d'érosion de la biodiversité à l'échelle des écosystèmes sur le territoire français, en partenariat avec PatriNat (OFB, MNHN, CNRS, IRD). Depuis 2020, ce partenariat fait l'objet d'une convention de coopération entre le Cf-UICN et PatriNat. Pour plus d'informations consulter : uicn.fr

Jusqu'à présent, l'évaluation des écosystèmes du territoire français était conduite de façon séquentielle : chaque type d'écosystèmes dans une zone biogéographique donnée faisait l'objet d'un chapitre (ou unité de mise en œuvre des évaluations, selon les critères de la LRE de l'UICN). Une évaluation LRE se fait à partir d'une synthèse des connaissances disponibles sur les écosystèmes considérés et repose sur un travail collégial avec un comité technique constitué pour chaque évaluation. Chaque

¹ Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)

² COP15 de la CDB, 15^e conférence des parties de la Convention des Nations unies pour la diversité biologique.

comité technique est composé d'experts référents sur les écosystèmes évalués qui sont, de fait, co-auteurs des résultats ainsi produits.

1.3. Lancement d'une révision de la stratégie du projet

En 2022, les partenaires ont initié une réflexion sur l'appropriation et l'utilisation de la LRE comme outil opérationnel d'aide à la décision pour les acteurs du territoire français concernés par la conservation de la biodiversité. Une mission indépendante a été lancée afin d'identifier les obstacles à l'opérationnalisation de la LRE et pour produire des recommandations destinées à faciliter l'atteinte des objectifs du projet.

Forts des résultats de cette mission, les partenaires ont entamé une révision de la stratégie de la LRE en France et ont renforcé la gouvernance du projet avec un groupe thématique (Gth LRE), pluridisciplinaire et pluraliste, rattaché à la commission « Gestion des écosystèmes » du Comité français de l'UICN. Ses missions auprès du projet relèvent de l'appui scientifique et stratégique, et se traduisent, entre autres, par la production de recommandations pour l'élaboration de la nouvelle stratégie LRE auprès du comité de pilotage Cf-UICN/PatriNat et de l'équipe projet.

Réaffirmant un objectif de mise en œuvre systématique de la LRE en France, les partenaires ont acté un objectif de production des évaluations à une échelle nationale (et non par zone biogéographique comme précédemment), avec une couverture exhaustive des écosystèmes terrestres et marins par territoire (Hexagone et chaque territoire ultra-marin). Afin d'établir une feuille de route pour la suite du projet, et d'évaluer la faisabilité, l'élaboration d'une liste d'écosystèmes marins de France hexagonale à évaluer selon les critères de la LRE de l'UICN a été définie comme un des livrables de cette révision de la stratégie du projet en France. De la même façon, une liste d'écosystèmes terrestres à évaluer en France hexagonale a été élaborée en 2024 (Ichter & Sauve, 2024).

Bien qu'il existe des typologies d'habitats marins en France hexagonale (distinctes entre l'Atlantique et la Méditerranée), il n'existe pas à ce jour de liste consolidée d'écosystèmes marins à évaluer dans le cadre de la LRE. Dans ce contexte, ce travail de préfiguration vise à assurer une cohérence de l'outil à l'échelle nationale, afin de garantir le caractère standard des évaluations, tout en contribuant à la lisibilité et à l'appropriation de la démarche d'évaluation en France.

2. Missions de la prestation

Dans le cadre de la révision de la stratégie de la LRE en France, les partenaires du projet souhaitent faire appel à une prestation couvrant les objectifs suivants :

2.1. **Objectif 1 : Établir une liste d'écosystèmes marins de France hexagonale à évaluer selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN**

Cette liste devra :

- Couvrir l'ensemble des écosystèmes marins de la France hexagonale, notamment en assurant les besoins de cohérence :
 - au niveau européen avec la typologie EUNIS et des unités du Règlement sur la restauration de la nature (UE) 2022/869,
 - et au niveau national, avec les unités d'habitats des typologies nationales (HabRef v8.0 (Andres *et al.*, 2024), NatHab-Atl (Michez *et al.*, 2019), NatHab-Med (Michez *et al.*, 2014)) ;
- Être élaborée à partir du niveau 4 ou 5³ de la typologie EUNIS 2022 (publiée par l'Agence européenne de l'environnement) ou de niveaux correspondants dans les typologies nationales ;
- Considérer les besoins de complétude pour les unités non renseignées par EUNIS 2022, d'après les typologies nationales d'habitats benthiques ;
- Garantir la cohérence avec la liste LRE retenue pour les écosystèmes terrestres EUNIS (2022) niveau 3, en veillant notamment à l'absence de doublons – par exemple pour l'écosystème A2.5 « Marais salés côtiers et roselières salines » (Gayet *et al.*, 2018) ;
- D'autres listes d'habitats sont également à prendre en compte, comme les listes des conventions de mers régionales (OSPAR et Barcelone) et la réinterprétation nationale des Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) marins (de Bettignies *et al.*, 2021).
- Être cohérente avec la [typologie mondiale](#) des écosystèmes de l'UICN.

2.2. **Objectif 2** : Analyser les implications d'une liste d'écosystèmes marins à évaluer, élaborée à partir des niveaux 4 ou 5 d'EUNIS 2022 et des typologies nationales

La révision de la stratégie de la LRE terrestre en France hexagonale a impliqué un changement de grain d'évaluation au regard des évaluations précédemment publiées. Le niveau de grain retenu pour les unités terrestres est le niveau 3 de la classification EUNIS (2022). Pour les unités marines, le grain équivalent est le niveau 4 ou 5, selon la même classification.

À ce jour, aucune évaluation d'écosystèmes marins n'a été réalisée en France par le Comité français de l'UICN. Cependant, une étude de faisabilité a été menée pour la LRE des herbiers de phanérogames marines de France métropolitaine (Dumestre *et al.*, 2022). Par ailleurs, une évaluation des habitats marins à l'échelle européenne a été réalisée dans le cadre de la LRE (Gubbay *et al.*, 2016).

Il est à noter qu'aucune évaluation d'écosystèmes marins n'a été réalisée jusqu'à présent par le Comité français de l'UICN en France. Cependant, une étude de faisabilité a été publiée pour la LRE des herbiers de phanérogames marines de France

³ Le niveau 3 de la typologie EUNIS présente un intérêt limité dans ce cas, car il correspond essentiellement à un croisement entre la région, l'étage bathymétrique et le type de substrat, sans mention explicite de biocénoses, même de manière générique. Par ailleurs, le « grain » typologique des niveaux EUNIS n'est pas homogène entre les milieux terrestres et marins, notamment en raison de la prise en compte de l'étagement des communautés (dimension bathymétrique) dans le milieu marin.

métropolitaine (Dumestre *et al.*, 2022) et une évaluation des habitats marins européens a été réalisée dans le cadre de la LRE (Gubbay *et al.*, 2016).

La prestation devra analyser les implications d'axer la LRE sur des unités EUNIS de niveau 4 ou 5 et/ou sur les typologies nationales – aussi bien en termes de risques que d'avantages.

Cette analyse doit porter sur les points suivants :

- Pertinence écologique (fonctionnalité, connectivité, prise en compte de dynamiques spatio-temporelles attribuables à une variabilité intrinsèque à l'écosystème) ;
- Homogénéité dans le niveau de finesse de la délimitation des unités ;
- Cohérence avec les types d'habitats marins du Règlement sur la restauration de la nature (Annexe II) et des typologies nationales ;
- Capacité de réalisation des évaluations au regard au nombre potentiel d'écosystèmes à évaluer et à l'état des connaissances disponibles ;
- Facilité d'appropriation et d'usage selon les différents publics ciblés (experts, gestionnaires, entreprises et bureaux d'études, services déconcentrés de l'État, collectivités, décideurs politiques, collectifs citoyens) et les experts mobilisés ensuite.

3. Livrables de la prestation

La prestation devra produire les livrables suivants :

- Un **rapport écrit** intégrant :
 - i) Un mémoire technique décrivant la démarche employée et les ressources mobilisées (liste des experts contactés incluse) pour atteindre les objectifs définis ;
 - ii) Une présentation de la liste des écosystèmes des espaces maritimes de France hexagonale à évaluer ;
 - iii) Une analyse des risques et avantages liés à la mobilisation des unités de niveau 4 ou de niveau 5 d'EUNIS 2022 et/ou des typologies nationales.
- Un **tableur Excel** indiquant la liste des écosystèmes marins de France hexagonale à évaluer et un système de signalement des écosystèmes ou types d'écosystèmes nécessitant une vigilance particulière dans le cadre de l'évaluation au regard des limites identifiées par l'utilisation des unités typologiques. Le document devra inclure :
 - l'identifiant HabRef de l'unité et les correspondances typologiques pertinentes,
 - l'intitulé anglais et le nom français de l'habitat,

- la description de l'habitat⁴ et sa sensibilité aux pressions anthropiques (La Rivière *et al.*, 2015, 2016, 2023 ; Miquerol *et al.*, 2023), les caractéristiques biotiques, les communautés ou espèces caractéristiques, ainsi que les espèces associées principales⁵.
- **Une présentation** des résultats de cette prestation au groupe thématique LRE (GTh LRE) et au groupe de travail « Mer et littoral » du Comité français de l'UICN.

4. Planning souhaité

La prestation devra se dérouler entre le **début du mois de septembre 2026, jusqu'au mois de décembre 2026. Les livrables de la prestation devront être consolidés d'ici la fin d'année 2026** au plus tard.

La prestation sera alignée avec le travail de PatriNat d'analyse critique de l'évolution d'EUNIS 2012 à EUNIS 2022 (certaines incohérences ont été détectées). Ce travail sera initié dès juin 2026 par PatriNat, et permettra d'assurer la cohérence finale de la liste d'écosystèmes marins à évaluer selon les critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN.

5. Cadrage de l'étude

La prestation fera l'objet d'une convention établie entre le prestataire et le Comité français de l'UICN, qui en assurera le pilotage technique et administratif. Le prestataire travaillera en lien étroit et régulier avec les chargées de mission « Liste rouge des écosystèmes » et la responsable « Écosystèmes » du Cf-UICN.

Etant donné les compétences de la cellule « Habitats Benthiques » de PatriNat sur les typologies d'habitats marins et sur la cohérence des politiques publiques en mer, des points dédiés seront planifiés avec des référents de la cellule pour consolider la liste des écosystèmes marins à évaluer dans le cadre de la LRE.

Des échanges seront également programmés avec des membres du GTh LRE autant que de besoin, et avec d'autres personnes des structures partenaires du projet le cas échéant. Il est attendu que l'étude repose sur un processus consultatif d'experts (du GTh LRE et d'autres experts du milieu marin pertinents pour la prestation).

⁴ Selon les correspondances entre EUNIS 2022 et les typologies nationales, les travaux des descriptions des habitats marins benthiques (La Rivière *et al.*, 2021, 2022) devraient être remobilisées pour s'assurer de la cohérence des approches.

⁵ Selon La Rivière *et al.* (2021), le terme *espèces caractéristiques* désigne « la liste des espèces permettant d'identifier l'habitat car ne se retrouvant que dans cette unité (caractéristique exclusive) ou ayant une nette prédominance d'occurrence dans l'unité en particulier (caractéristique préférentielle). Le caractère structurant, patrimonial et/ou réglementaire d'une espèce est précisé ». Les *espèces associées* désigne la « liste non exhaustive des autres espèces (également appelées « accompagnatrices ») pouvant être trouvées dans l'habitat sans que leur présence soit nécessaire à son identification. Le caractère structurant, patrimonial et/ou réglementaire d'une espèce est précisé. »

Ce processus s'articulera autour de trois étapes principales :

- i. une phase de consultation (réunions, entretiens) sur la pertinence écologique du grain d'évaluation correspondant aux niveaux 4 et 5 d'EUNIS 2022 et aux typologies nationales pour les écosystèmes marins concernés,
- ii. une phase d'analyse des implications d'un travail à partir du niveau 4 et 5 d'EUNIS et autres typologies nationales (2.2), pour aboutir à :
- iii. une décision éclairée sur la liste des écosystèmes marins de France hexagonale à évaluer (2.1) par l'analyse des atouts et faiblesses des niveaux typologiques ciblés.

Une prestation de nature similaire a été effectuée en 2023 pour établir la liste des écosystèmes terrestres de France hexagonale (Ichter & Sauve, 2024), et pourra servir de référence méthodologique. Selon les besoins identifiés par le prestataire, la réalisation de l'étude pourra s'appuyer ponctuellement sur l'expertise de Jean Ichter, membre du Gth LRE, notamment dans le cadre du démarrage de la prestation et des réunions associées aux différentes phases du processus.

Des réunions de suivi et d'échange avec le Comité français de l'UICN sont à prévoir a minima une fois par mois, afin d'assurer le bon déroulement et l'orientation de l'étude. Le prestataire s'engage à respecter les délais impartis et à assurer une communication régulière sur l'état d'avancement de la prestation.

6. Coût de la prestation

Le montant de l'offre sera à proposer sous forme d'un devis détaillé. Le montant final sera retenu dans la convention passée entre le prestataire retenu et le Comité français de l'UICN.

Les paiements se feront comme suit :

- 1^{er} versement de 50% du montant total dès que la convention aura un caractère exécutoire ;
- 2^{ème} versement de 50% lors de l'envoi électronique des livrables finalisés.

Le budget maximum pour cette prestation est de **10 000 € TTC**.

7. Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties contractantes de ses obligations résultant de la présente demande, cette dernière peut être résiliée à l'initiative de l'autre partie, par notification écrite, moyennant un préavis d'au moins 3 semaines.

B. Procédure de remise de l'offre

1. Modalités de remise de l'offre

Les réponses à l'appel d'offres doivent être envoyées **d'ici le 15 juin 2026 (08:00 heure de Paris)** à Florence LAVISSIÈRE (florence.lavissiere@uicn.fr), responsable du programme « Écosystèmes » et Louise De La RUBIA (louise.delarubia@uicn.fr), chargée de mission « Liste rouge des écosystèmes » du Comité français de l'UICN.

À l'appui de son offre, le prestataire devra présenter le programme détaillé du contenu de sa prestation. Ce programme doit faire apparaître le détail de la proposition technique et financière, ainsi que les moyens dont le prestataire envisage la mise en œuvre dans le cadre de l'exécution de sa prestation. Les entretiens avec les candidats retenus se tiendront à la fin du mois de juin.

2. Critères de choix

Il sera tenu compte dans le jugement des offres, des critères pondérés suivants :

- Profil, compétences, qualifications et références dans les domaines de l'écologie et l'océanologie (pondération = 45 %) ;
- Valeur technique de l'offre (pondération = 30 %) ;
- Prix global de la prestation (pondération = 25 %).

3. Sélection infructueuse

Conformément à la législation, le Comité français de l'UICN pourra renoncer à l'attribution de ce marché et déclarer le marché infructueux si aucune offre n'a été remise ou si les offres reçues sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

Par ailleurs, le Comité français de l'UICN pourra déclarer le marché sans suite sur le fondement de l'intérêt général s'il estime que le nombre d'offres reçues est insuffisant ou si les prix des offres sont sensiblement supérieurs au budget prévu.

4. Critères d'exclusion et absence de conflits d'intérêts

Les opérateurs économiques qui répondent à cet appel d'offre s'engagent à fournir une attestation sur l'honneur et tout document permettant d'attester qu'ils ne font pas l'objet d'exclusion de la commande publique aux motifs définis à l'article L2141-1 et suivants du Code la commande publique et qu'ils ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis du marché public lors de l'envoi de leur offre au Comité français de UICN.

C. Références bibliographiques

Andres, S., Decherf, B., Gaudillat, V., & La Rivière, M. (2024). HabRef v8.0, référentiel des typologies d'habitats et de végétation pour la France. Guide méthodologique. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). <https://hal.science/hal-04835297v1>.

La page temporaire de téléchargement est la suivante : <https://www.patrinat.fr/fr/page-temporaire-de-telechargement-des-referentiels-de-donnees-lies-linpn-7353>

de Bettignies, T., La Rivière, M., Delavenne, J., Dupré, S., Gaudillat, V., Janson, A.-L., *et al.* (2021). Interprétation française des Habitats marins d'intérêt Communautaire marins. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), 58 pp. + annexe. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04056883v1>

Bland, L., Nicholson, E., Miller, R., Angela, A., Carré, A., Etter, A., *et al.* (2019). Impacts of the IUCN Red List of Ecosystems on conservation policy and practice. *Conservation Letters*, 12(5) : e12666. <https://doi.org/10.1111/conl.12666>

Bland, L.M., Keith, D.A., Miller, R.M., Murray, N.J. & Rodríguez, J.P. (Eds.). (2015). Guidelines for the application of IUCN Red List of ecosystems categories and criteria. IUCN International Union for Conservation of Nature. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-010-v1.1.pdf>

Dumestre, M. & Janson, A.-L. & de Bettignies, T. (2022). Étude de faisabilité pour la Liste Rouge des Écosystèmes des herbiers de phanérogames marines de France métropolitaine. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), 45 pp. + annexe. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04135666v1>

Gayet, G., Baptist, F., Maciejewski, L., Poncet, R. & Bensettiti, F. (2018) Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS - Version 1.0. PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), 234 pp. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04271646>

Gubbay, S., Sanders, N., Haynes, T., Janssen, J., Rodwell, J.R., Nieto, A., *et al.* (2016). *European Red List of Habitats Part 1. Marine habitats.* <https://portals.iucn.org/library/node/46599>

Ichter, J. & Sauve, A. (2024). La Liste rouge des écosystèmes terrestres de France hexagonale et de Corse. Sélection des écosystèmes à évaluer selon la classification EUNIS. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), Comité français de l'UICN, 37 pp. <https://hal.science/hal-04821099v1>

La Rivière, M., Aish, A., Gauthier, O., Grall, J., Guérin, L., Janson, A.-L., *et al.* (2015). Méthodologie pour l'évaluation de la sensibilité des habitats benthiques aux pressions anthropiques. SPN 2015-69, Service du Patrimoine Naturel (SPN), MNHN, Muséum national d'Histoire Naturelle (Paris, France). <https://mnhn.hal.science/mnhn-04263990v1>

- La Rivière, M., Delavenne, J., Janson, A.-L., Andres, S., de Bettignies, T., *et al.* (2022). Fiches descriptives des habitats marins benthiques de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Atlantique. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS), 578 pp. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04155798v1>
- La Rivière, M. & Hébert, C. (2023). Evaluation de la sensibilité des habitats marins benthiques de la Manche, de la mer du Nord et de l'Atlantique aux pressions physiques. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD). 364 pp. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04264006v2>
- La Rivière, M., Michez, N., Aish, A., Bellan-Santini, D., Bellan, G., Chevaldonné, P., *et al.* (2016). Évaluation de la sensibilité des habitats benthiques de Méditerranée aux pressions physiques. SPN 2015-70, MNHN, 101 pp. <https://normandie-univ.hal.science/hal-02047832v1>
- La Rivière, M., Michez, N., Delavenne, J., Andres, S., Fréjefond, C., Janson, A.-L., *et al.* (2021). Fiches descriptives des biocénoses benthiques de Méditerranée. report. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), 660 pp. <https://hal.science/hal-03573568v1>
- Michez, N., Fourt, M., Aish, A., Bellan, G., Bellan-Santini, D., Chevaldonné, P., *et al.* (2014). Typologie des biocénoses benthiques de Méditerranée Version 2. Rapport SPN 2014 - 33, MNHN, Paris, 26 pp. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00272/38315/36556.pdf>
- Michez, N., Thiébaud, E., Dubois, S., Le Gall, L., Dauvin, J.-C., Andersen, A., *et al.* (2019). Typologie des habitats marins benthiques de la Manche, de la Mer du Nord et de l'Atlantique - VERSION 3. PatriNat (AFB-CNRS-MNHN), 52 pp. <https://normandie-univ.hal.science/hal-02084698v1>
- Miquerol, L., Sauboua, P., & La Rivière, M. (2023). Evaluation de la sensibilité des habitats marins benthiques des trois façades métropolitaines à quatre pressions physiques, chimiques et biologiques. PatriNat (OFB-MNHN-CNRS-IRD), 430 pp. <https://mnhn.hal.science/mnhn-04351503v1>